



Peaux

PEAUX VERTES
maison OVIDE GODIN,
Grant, Québec

sont F.O.B., Québec et
bien enlevées. Peaux
ou séchées sans sel payées
sur.

fs salées, 06 1/2 la lb.
fs fraîches, 06 1/2 la lb.
2 lbs. chaque peau.
ns toutes les peaux de
de peaux de 50 lbs. net.

re.
x engraisés, enlevées par
a pièce .80 chaque. Peaux
bonne qualité \$1.75 sans
de de moins. Peaux de
de campagne à .55c cha-

uton fraîchement enlevées
ivant leur valeur. Peaux
s laine .05c.

du 5 au 17 mars 1934.

a maison ou

se-cour

DIVERS

.....\$1.60 à \$1.80

(triées).....1.50

(me).....1.45

(x jaunes).....1.75

S ALIMENTAIRES

.....1.20

.....1.30

(diings).....1.45

u.....1.55

e, fine.....1.45

fine.....1.30

.....1.85

jute 80 lbs.....2.65

coton 80 lbs.....2.70

ie séchée.....1.20

.....2.50

.....3.20

18%.....1.70

24%.....2.00

.....15.00

.....10.50

.....2.50

.....3.50

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SOULAGE ECHORCHURES CLOUS

pendant que le cheval travaille

Merveilleux antiseptique! Le bon
vieux remède Absorbine cicatrise rapi-
dement foulures, entorses. Bannit épar-
vin, suros, enflures. Ne cause pas d'am-
poules, ne force jamais au repos. Per-
met au cheval de travailler. Economique
parce qu'il en faut peu. Grosse bou-
teille, \$2.50. Tous pharmaciens. W.-P.
Young Inc., immeuble Lyman, Montréal.

Employez ABSORBINE



Cela ne coûte rien d'em-
ployer les chevaux.

Ils vivent de la ferme



Albert Paquet, Mont-
Carmel, comté Cham-
plain. Bureau de Poste,
Valmont, a défriché sa
terre. Tout son roula-
nt est ce qu'il y a de plus
moderne.

ALBERT Paquet, Mont-Carmel,
Comté Champlain, emploie les
coussins à colliers. Il déclare: "J'ai ex-
trêmement confiance en la protection des
épaules de mes chevaux. Les coussins à
colliers permettent un ajustage parfait
et une meilleure distribution du poids
de la charge."

Cette protection des épaules des
chevaux constitue un facteur impor-
tant pour l'obtention d'un meilleur
rendement des chevaux. En faisant
mieux ajuster les colliers, les Coussins
Ta-Pat-Co empêchent les blessures et
les sensibilités d'épaules. Ils se paient
eux-mêmes. Ils prolongent la durée
des vieux colliers usés. Ils conservent
les colliers mous et flexibles.

Ayez un Cousin Ta-Pat-Co pour
chaque cheval. Ce qui est préférable
c'est d'en avoir deux pour les employer
alternativement. Ils vous dureront
plus longtemps et protégeront mieux
les épaules de vos chevaux.

C'est pratiquer l'économie que d'acheter de
bons Coussins à colliers, qu'ils soient rembour-
rés de matériel régulier ou de véritable poil de
daim. Les Coussins "Ta-Pat-Co" sont fabriqués
de tissu de première classe.
Spécialement traité. Les agra-
fes sont à l'épreuve de la rouille
et attachées par des rivets feu-
trés et brevetés. Chez tous les
marchands.



HORSE COLLAR PADS
TA-PAT-CO
REGISTERED TRADE MARK
BRAND
MADE IN CANADA

GRATIS

Brochure, Comment faire travailler les che-
vaux plus économiquement.

32 pages. Plusieurs gravu-
res. Ecrite par des experts,
dans la plupart des cas, par
des chefs de services d'In-
dustrie Animale. Articles
traitant du soin des che-
vaux, élevage, réduction de
dépenses, attelages multi-
ples, premiers soins, etc.

Mettez coupon pour avoir
copie gratuite.

THE AMERICAN PAD & TEXTILE CO.,
Dépt 201, Chatham, Ontario.

MESSIEURS: Veuillez m'adresser GRATU-
TEMENT copie de votre brochure "Comment
utiliser les chevaux plus économiquement".
Ecrivez nom et adresse lisiblement dans la
marge.

Consultations légales

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants que
cette page intéresse sont instamment priés de tenir
compte des règles suivantes établies par le journal
1. Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service
de consultation: c'est pourquoi toute demande de
renseignements doit être signée, afin que nous puis-
sions constater si le correspondant est abonné.
2. Les questions doivent être adressées directement
au Bulletin. 3. L'avocat consultant n'est tenu de
répondre qu'aux questions ordinaires usuelles, con-
cernant les lois qui gouvernent les choses de la vie
rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessite-
raient une longue étude, sont choses à traiter entre
le correspondant et l'avocat. 4. Si le correspondant
désire une réponse immédiate par lettre, l'avocat
consultant peut exiger des honoraires.

**VENTE D'IMMEUBLE POUR DETTES ET
CONSEQUENCES.**—Q. Etant propriétaire d'une
ferme déjà affectée par hypothèque pour balance
de prix de vente, je me suis porté acquéreur d'un
terre à bois et, pour effectuer le paiement de la
consolidation de l'achat de cette terre, j'ai em-
prunté une somme de \$1,500.00 et ai convenu de
payer un taux d'intérêt de 7% l'an en garantissant
l'emprunt par une seconde hypothèque sur la
ferme et une première hypothèque sur la terre à
bois. Mon prêteur est décédé et sa succession
réclame le remboursement du prêt. Les immeu-
bles grevés seront vendus. Suis-je en droit de
réclamer des dommages? Quelles peuvent être
les conséquences du fait que je n'aurais pas res-
pecté une clause du contrat de prêt à l'effet de
remettre la moitié des bénéfices acquis chaque
hiver de la coupe du bois? L'intérêt a toujours été
payé régulièrement. Pour le cas où la vente des
immeubles ne réaliserait pas le montant réclamé,
est-ce que mon créancier a droit de faire saisir et
vendre le roula-nt?

Rép. à N. G.—Je ne vois pas quels dommages
vous pouvez être en droit de réclamer car s'il est
quelqu'un en faute c'est bien vous-même et ce
n'est pas par le fait de la vente d'un immeuble
affecté par hypothèque en faveur d'un créancier
que l'on peut réclamer de ce créancier hypothé-
caire des dommages s'il vient à prendre avantage
des clauses que vous avez acceptées au contrat
d'hypothèque.

Il m'est impossible de pouvoir me prononcer
quant aux recours que peut avoir ce créancier au
sujet de la division des bénéfices de la coupe de bois
durant l'hiver mais, apparemment, il ne peut en
résulter d'autre recours que le remboursement de la
proportion des ar-ents susceptible de lui revenir.
Les biens d'un débiteur sont le gage commun de
ses créanciers et, en conséquence, si les immeubles
vendus ne rapportent pas suffisamment, à moins
de dispositions contraires à l'acte d'hypothèque,
votre créancier aura le droit de faire saisir et vendre
vos biens meubles.

INSAISSISSABILITE.—Q. Je cultive une terre
propriété de mon père à lui cédée avec défense de
l'aliéner pour une période de douze ans. Je paie
les taxes municipales et scolaires, autres cotisa-
tions, et enfin toutes les dépenses. Je possède un
roula-nt. Je désireais savoir si mes animaux et
instruments agricoles sont saississables?

Rép. à N. R.—Je me demande ce que vient faire
la question de la terre qui est la propriété de votre
père et qui lui a été cédée je ne sais par qui, pour
quelle raison et à quelle condition. Vous ne me
déclarez même pas si vous avez des dettes ou si
quelqu'un vous menace de quelque action. Je vous
considère pour les fins de votre question comme un
débiteur contre qui jurement a été rendu ou peut
être rendu. Si tel n'est pas le cas ou si la question
de la culture de cette terre par vous peut avoir
quelque rapport à la saississabilité de votre roula-nt,
il y aura lieu peut-être à modifier la présente ré-
ponse. Ce journal sous la rubrique "Consultations
légales" a déjà à plusieurs reprises relaté au long
quels étaient les effets saississables pour un cultiva-
teur et quels étaient ceux insaississables. Dernière-
ment encore j'ai réitéré au long les amendements
apportés au cours de la dernière session provinciale
au sujet de l'insaisissabilité des animaux sur une
ferme. Je vous réfère aux réponses antérieures et,
si par hasard il vous est impossible de retracer les
réponses, sur votre demande expresse je me ferai
un plaisir de me répéter.

DONATION.—Q. Ma mère m'a toujours pro-
mis qu'elle me donnerait sa terre après sa mort.
Elle s'est toujours refusée à me consentir un con-
trat notarié à cet effet. Il y a quelques jours elle
est tombée paralysée et ne sachant pas signer je
lui ai fait faire sa croix en présence de deux té-
moins. Est-ce qu'un contrat de ce genre doit être
enregistré et, si oui, est-ce avant ou après la mort
de cette personne?

Rép. à F. P.—Tout acte translatif de propriété
doit être enregistré. S'il s'agit d'un acte de vente,
dans un délai de trente jours à compter de sa date.
Je vous conseillerais de consulter votre avocat ou
notaire le plus tôt possible pour savoir si l'acte tel
que passé est bien conforme, régulier et si l'en-
registrement ne causera pas quelques difficultés.

INSTALLATION ELECTRIQUE.—Q. Je pos-
sède un moulin à aile et je désireais savoir s'il
m'est permis de fabriquer l'électricité nécessaire
pour mes besoins et pour ceux des voisins. Dans
les environs il n'y a pas de réseau électrique qui
alimente le public.

Rép. à E. D.—Il vous faut obtenir l'autorisation
de la Commission des Services Publics. Adressez-
vous au Secrétaire de cette Commission, au Palais
de Justice de Québec.

SERVICE PROVINCIAL D'HYGIENE.—Q.
Dans notre région certains marchands nous ven-
dent des produits de mauvaise qualité. Les ins-
pecteurs devraient passer par les magasins. Que-
dois-je faire?

Rép. à L. P.—Adressez-vous au Service Provin-
cial d'Hygiène à l'Hôtel du Gouvernement de
Québec et portez plainte.

DEVOIRS D'UN HUISSIER.—Q. Un huissier
a-t-il le droit de vendre des effets avant la vente et
de garder le produit de la vente même avant que la
saisie fut crée à la porte de l'église?

Rép. à J. T.—La règle générale est à l'effet que la
vente a lieu dans les délais légaux pour ce faire à la
suite des annonces exigées par la loi. Tout de même
si les choses saisies sont d'une nature périssable ou
sont susceptibles de détérioration, le Juge peut
ordonner que la vente en ait lieu et que les deniers
en provenant soient consignés au Greffe.

L'huissier n'a pas le droit de garder pour lui les
choses provenant de la vente des effets saisis.
Cette question est plutôt curieuse car la saisie a dû
avoir lieu à la demande d'un avocat et cet avocat
doit avoir les connaissances nécessaires pour savoir
à quoi s'en tenir et adopter la ligne de conduite
voulu pour le cas où son huissier ne se serait pas
conformé aux dispositions de la loi.

Essayez cette saveur nouvelle

"SALADA"

THE DU JAPON

(VERT NATUREL)

'Frais des plantations'

Les engrais
chimiques

"ALBATROS"

Superphosphate et
engrais chimiques
de toute nature



Engrais chimiques
composés

Une fois employés vous ne vous en
passerez plus

Livraison immédiate effectuée de nos
entrepôts à

QUÉBEC, LÉVIS, MONTRÉAL

Analyses garanties

Sacs forts, résistants

International Fertilizers Limited

71 rue St-Pierre,

Québec

Usines: St-Jean, N. B., et Québec, P. Q.

Production annuelle: 60,000 tonnes.

NOUS METTONS À VOTRE
DISPOSITION UN

SERVICE D'IMPRESSIONS

des mieux outillés de la
ville — pouvant exécuter
tous genres d'impressions
tels que:

Brochures — rapports — factures —
catalogues — en-têtes de
lettres — circulaires
enveloppes — fac-
tures — etc.
etc.

LE SOLEIL LTEE

(Département de l'Imprimerie)

Gens de la
campagne
et du district

FAITES IMPRIMER

— AU —

"SOLEIL"

Nos prix sont bas!

DEMANDEZ NOS
COTATIONS